



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville – Avenue de la République – CS 71407 – 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Service Affaires Générales
Pôle Assemblées
Tel. 04.94.36.89.25
assemblee@mairie-toulon.fr

CONSEIL MUNICIPAL

DU

VENDREDI 26 AVRIL 2024

ORDRE DU JOUR

DECISIONS	2
RESSOURCES HUMAINES	6
PETITE ENFANCE	6
EDUCATION	6
FINANCES.....	7
POLITIQUE DE LA VILLE	8
PROPRIETES FONCIERES	8
CULTURE	10
POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE.....	11
ANIMAL DANS LA VILLE	12
SENIORS/LIENS INTERGENERATIONNELS.....	13
TRAVAUX COMMUNAUX	14

DECISIONS

COMPTE RENDU

Compte rendu des diverses décisions prises par Madame le Maire de Toulon, dans le cadre de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : règlements des frais et honoraires, assurances, ester en Justice, louage de choses et autres pour le mois de avril 2024, en application de la délibération du 3 Mai 2023 enregistrée sous le numéro 2023/359/S.

DECISIONS DE PAIEMENT : Frais d'actes et de contentieux

2024/021 - Paiement au Cabinet CLAMENCE, Avocats Associés, de la somme de 1.020 € TTC (policiers municipaux agressés dans le cadre de leurs fonctions (Note d'honoraires n° 104 du 29 février 2024).

2024/024 - Paiement de la somme de 99,87 € TTC, à la SCP d'Huissiers Patrick LAURE et Henri ALDEGUER, relative aux frais d'établissement et de signification de sommation de restitution de clefs de portail dans l'affaire ELYOTT IMMOBILIER – Impasse des Chérubins – Facture n° L1795 du 4 mars 2024.

2024/026 - Paiement de la somme de 120,60 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour l'établissement et la délivrance de « demande de renouvellement de bail commercial » – Locaux commerciaux situés à TOULON (Var), 216, avenue du XVème Corps – Facture n° M10515 du 19.07.2022.

2024/028 - Paiement de la somme de 840 € TTC, à la SCP d'Huissiers J.L. GIORDANO et L. GONGORA, au titre de ses frais et honoraires pour l'établissement de procès-verbal de constat (état des lieux du Stade Casa d'Italia et de ses différentes zones d'accès) – Facture n° O2963 du 13.03.2024.

LOUAGE DE CHOSE :

2024/007 - DE CONCLURE avec L'Association « La branche d'amandier », représentée par son Président, Monsieur Romain PONCET, dont le siège social est sis à PUGET-VILLE (83390) Place du Faucon, Bâtiment B, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) 76, rue Pilote Reboul, dénommé « ESPACE BAZEILLES », figurant au cadastre Section BV N°0002. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er janvier 2024. Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans. Une redevance d'un montant annuel de 141,47 € sera demandée à l'Association. Les compteurs n'étant pas individualisables, un forfait pour frais de fonctionnement sera appelé, d'un montant de 140.67 € annuel. Ce forfait est susceptible d'évoluer en fonction du coût des fluides.

2024/011 - DE CONCLURE avec l'association « 19 RAIMU », représentée par son Président Monsieur Kévin DOLCI, dont le siège social est à TOULON (VAR) 15, Rue des Riaux, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) 15, Rue des Riaux, figurant au cadastre Section CN N°0507. Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 15 Janvier 2024, et moyennant une redevance annuelle de 12.000 € TTC (DOUZE MILLE EUROS) que le Preneur s'engage à payer mensuellement, soit une redevance mensuelle de 1.000 € TTC (MILLE EUROS). Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc...) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

2024/013 - DE CONCLURE avec L'Association « FACE VAR », représentée par sa Directrice Madame Cécile ROBLET, dont le siège social est à TOULON (VAR) 35 Rue Victor CLAPPIER, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) 19 Rue de la GLACIERE, figurant au cadastre Section CN N°0468. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du 1er Décembre 2023, et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans. Cette mise à disposition correspond à une valorisation annuelle évaluée à 2.798,40 €. Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc...) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

2024/014 - DE CONCLURE avec L'Association « Comité d'Intérêt Local des quartiers Pont Neuf et Escaillon », représentée par son Président Jean-Marie CHEVELU, dont le siège social est à TOULON (VAR) Rue Eugène MANUEL, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) Rue Eugène MANUEL, figurant au cadastre Section DL N°0371. Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1er Novembre 2023, et moyennant une redevance annuelle de 75 € TTC (SOIXANTE QUINZE EUROS) payable annuellement. Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc...) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

2024/015 - DE CONCLURE avec l'Entreprise Individuelle « SECRET D'ATELIER » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 18, Rue Pierre SEMARD, représentée par sa Gérante Madame GABERT Sylvie, une convention à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement sis à TOULON (VAR), garage n° 071, Parking de l'Equerre, 9001, Rue Pierre Semard. Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 70.04 € HT, soit 84.05 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du jour de la date de signature de la convention. Elle se renouvellera une fois par tacite reconduction, sous réserve des dispositions prévues à l'article 10 de la convention susvisée et sans pouvoir excéder 6 ans.

2024/016 - DE CONCLURE avec la SAS « NATIF » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 18, Rue Pierre SEMARD, représentée par son co-gérant Monsieur RYON Geoffrey, une convention à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement sis à TOULON (VAR), garage n° 129, Parking de l'Equerre, 9001, Rue Pierre Semard. Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 70.04 € HT, soit 84.05 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du jour de la date de signature de la convention. Elle se renouvellera une fois par tacite reconduction, sous réserve des dispositions prévues à l'article 10 de la convention susvisée et sans pouvoir excéder 6 ans.

2024/017 - DE CONCLURE avec la SARL « BONS VIVANTS TOULON » dont le siège social est sis à TOULON (83000) 29-31-33, Rue Larmodieu, représentée par son co-gérant Monsieur VERGUIN Victor, une convention à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement sis à TOULON (VAR), garage n° 124, Parking de l'Equerre, 9001, Rue Pierre Semard. Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 70.04 € HT, soit 84.05 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du jour de la date de signature de la convention. Elle se renouvellera une fois par tacite reconduction, sous réserve des dispositions prévues à l'article 10 de la convention susvisée et sans pouvoir excéder 6 ans.

2024/018 - DE CONCLURE avec la SAS « CHAA FOOD » dont le siège social est sis à LA VALETTE DU VAR (83160) 32, Mail Jules Murairé, représentée par sa gérante Madame CHAA Salima, une convention à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement sis à TOULON (VAR), garage n° 112, Parking de l'Equerre, 9001, Rue Pierre Semard. Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 70.04 € HT, soit 84.05 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du jour de la date de signature de la convention. Elle se renouvellera une fois par tacite reconduction, sous réserve des dispositions prévues à l'article 10 de la convention susvisée et sans pouvoir excéder 6 ans.

2024/019 - DE CONCLURE avec Madame BELZER Valérie, une convention à titre précaire et révocable d'un emplacement de stationnement sis à TOULON (VAR), garage n° 080, Parking de l'Equerre, 9001, Rue Pierre Semard. Cette mise à disposition est consentie à compter du jour de la signature de la convention, moyennant le versement d'une redevance mensuelle de 70.04 € HT, soit 84.05 € TTC, révisable annuellement tous les 1ers janvier. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, à compter du jour de la date de signature de la convention. Elle se renouvellera une fois par tacite reconduction, sous réserve des dispositions prévues à l'article 10 de la convention susvisée et sans pouvoir excéder 6 ans.

2024/020 - DE CONCLURE avec l'Association « LES BOULISTES DE LA FLORANE », dont le siège social est sis à TOULON (83200) 130, Boulevard Louis PICON, représentée par son Président, Monsieur Ali SABBIONI, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable du local situé à TOULON (VAR) « Parc de la Florane », Rue BONFANTE. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er septembre 2023 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans et moyennant une redevance annuelle de 44.70 € TTC (QUARANTE QUATRE EUROS ET SOIXANTE DIX CENTIMES). Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc....) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

2024/022 - DE CONCLURE avec « L'OFFICE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE TOULON », représentée par son Président, Monsieur Boris TOUATY, dont le siège social est sis à TOULON (83000) 6, Place Amiral Sénès, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable de locaux au rez-de-chaussée de l'immeuble situé à TOULON (83000) 5-7, Rue des Riaux (entrée 2, Rue du Noyer), cadastré section CN N°702, soit les lots numéros 17 et 18 de l'État Descriptif de Division modifié du 28 Août 1996. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er janvier 2024. Elle se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, et sans pouvoir excéder 6 ans. Une redevance d'un montant annuel de 320,48 € sera demandée à l'Association.

2024/029 - DE CONCLURE avec L'Association « Comité d'Intérêt Local des quartiers Pont Neuf et Escaillon », représentée par son Président Claude FRANCHITTO, dont le siège social est à TOULON (VAR) Rue Eugène MANUEL, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable d'un local communal situé à TOULON (VAR) Rue Eugène MANUEL, figurant au cadastre Section DL N°0371. Cette mise à disposition est consentie pour une durée d'un an, à compter du 1er Novembre 2023, et moyennant une redevance annuelle de 75 € TTC (SOIXANTE QUINZE EUROS) payable annuellement. Les frais de fonctionnement (électricité, chauffage, eau, téléphone, etc....) ainsi que les taxes locatives (ordures ménagères, etc...) seront supportés par le Preneur.

2024/031 - DE CONCLURE avec « l'Association Toulonnaise Des Amis Du Chat », dont le siège social est sis à TOULON (83200), représentée par sa Présidente, Madame Isabelle GANJOUJEFF, une convention portant mise à disposition à titre précaire et révocable des locaux, situés à TOULON (VAR) Avenue Aristide BRIAND, quartier LAGOUBRAN. Cette mise à disposition est consentie à titre précaire et révocable pour la durée d'un an, à compter du 1er septembre 2023 et se renouvellera par tacite reconduction d'année en année, sans pouvoir excéder 6 ans. Cette mise à disposition correspond à une valorisation annuelle évaluée à 1 000 €, les charges seules étant supportées par l'Association.

ESTER EN JUSTICE

2024/023 - Recours n° 2400632 (référé suspension) et n° 2400618 (recours en annulation) – CTX 2024-05.

DEPOT DE PLAINTE

2024/025 - Vol de téléphone portable – 83200 TOULON – Pouvoir pour déposer plainte.

2024/030 - Intrusion et vandalisme – Local de Vert Coteau –

COMMANDE PUBLIQUE :

2024/03 - Information concernant la conclusion des marchés publics.

CIMETIERES :

2024/02 – Attribution de concessions funéraires.

RAPPORTEUR

Madame le Maire

RESSOURCES HUMAINES

00.1.01 DRHprev01 2024/84/S	Signature de la convention de mise à disposition à temps incomplet des conseillers de prévention du service Prévention - Direction des Ressources Humaines auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Toulon
00.1.02 DRHrie003 2024/85/S	Fixation des effectifs et de la rémunération du personnel saisonnier 2024
00.1.03 DRHrie002 2024/86/S	Remplacement sur un emploi permanent d'un instructeur des autorisations d'urbanisme (catégorie B, filière administrative, grade rédacteur territorial) au service Droits des sols au sein de la Direction Développement Urbain de la DGA Aménagement, Développement, Sécurité - Recours à un agent contractuel

PETITE ENFANCE

00.2.01 DIRagfam05 2024/87/S	Signature d'une convention de partenariat entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale de Toulon
00.2.02 DIRagfam03 2024/88/S	Renouvellement du conventionnement avec le Conseil Départemental du Var pour la reconduction du dispositif crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle pour l'année 2024
00.2.03 DIRagfam02 2024/89/S	Renouvellement du conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la poursuite du dispositif crèches A Vocation d'Insertion Professionnelle sur l'année 2024
00.2.04 DIRagam04 2024/90/S	Renouvellement du conventionnement avec le Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique pour la réservation et l'occupation de deux berceaux (Crèches site Porte d'Italie)

EDUCATION

00.3.01 DIReducjeun03 2024/91/S	Participation de la Ville aux frais de fonctionnement des écoles privées au titre de l'année 2024 et attribution d'une subvention à l'Association de Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre
--	---

RAPPORTEUR

Monsieur Robert CAVANNA, 1er Adjoint au Maire

FINANCES

01.1.01 DFJprbu10 2024/92/S	Demande de soutien financier auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Var pour la réalisation de travaux programmés en 2024 au sein de diverses structures de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse
01.1.02 DFJprbu11 2024/93/S	Demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du plan "5 000 équipements Génération 2024" - "axe 1: développement des équipements de proximité" pour la réfection d'un terrain synthétique au Stade des Lices
01.1.03 DFJprbu09 2024/94/S	Demande de soutien financier auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'appel à projet "Programme de Numérisation et de Valorisation des contenus culturels" 2024
01.1.04 DADSpovi02 2024/95/S	Attribution de subventions à 45 associations dans le cadre du Contrat de Ville et signature des conventions avec les porteurs de projet au titre du budget 2024

RAPPORTEUR

Madame Geneviève LEVY, 2ème Adjoint au Maire

POLITIQUE DE LA VILLE

02.1.01 DADSpovi03 2024/96/S	Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association AAVIV (Association d'Aide aux Victimes des Infractions du Var) dans le cadre de l'accompagnement des femmes victimes de violences
---	---

PROPRIETES FONCIERES

02.2.01 DFJfonc07 2024/97/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant C des plages du Mourillon
02.2.02 DFJfonc08 2024/98/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant D des plages du Mourillon
02.2.03 DFJfonc09 2024/99/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant E des plages du Mourillon
02.2.04 DFJfonc10 2024/100/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant F des plages du Mourillon
02.2.05 DFJfonc12 2024/101/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant H des plages du Mourillon
02.2.06 DFJfonc11 2024/102/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant G des plages du Mourillon
02.2.07 DFJfonc13 2024/103/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant I des plages du Mourillon
02.2.08 DFJfonc14 2024/104/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant J des plages du Mourillon
02.2.09 DFJfonc15 2024/105/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant K des plages du Mourillon
02.2.10 DFJfonc16 2024/106/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant L des plages du Mourillon

02.2.11 DFJfonc17 2024/107/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant M des plages du Mourillon
02.2.12 DFJfonc18 2024/108/S	Approbation et signature de la convention d'occupation temporaire du lot de restaurant N des plages du Mourillon
02.2.13 DFJFonc21 2024/109/S	Echange entre la Commune de Toulon et la Métropole Toulon Provence Méditerranée d'un bien communal situé rue Jules Renoux contre un bien métropolitain sis 9 rue Favier et signature de l'acte authentique d'échange y afférent
02.2.14 DFJFonc22 2024/110/S	Désaffectation et déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section CI n°249P d'une superficie de 1 850 m ² située Avenue Henry Dunant, en vue d'une future cession pour permettre l'extension de la clinique Saint-Jean

RAPPORTEUR

Monsieur Yann TAINGUY, 3ème Adjoint au Maire

CULTURE

03.1.01 DCSEacul004 2024/111/S	Adhésion à la Fondation du Patrimoine
---	---------------------------------------

RAPPORTEUR

Monsieur Laurent JEROME, 5ème Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE ADMINISTRATIVE

**05.4.01
DGApolmun002
2024/112/S**

Fixation des frais de fourrière automobile de la Commune - Abrogation de la délibération du 26 juin 2015

RAPPORTEUR

Monsieur Mohamed MAHALI, 9ème Adjoint au Maire

ANIMAL DANS LA VILLE

09.6.01 DADVilIDur005 2024/113/S	Attribution de subventions de fonctionnement à 2 associations de protection animale et signature d'un avenant à la convention avec la Société Protectrice des Animaux
---	---

RAPPORTEUR

Madame Valérie MONDONE, 12ème Adjoint au Maire

SENIORS/LIENS INTERGENERATIONNELS

12.2.01 DIRvieanima02 2024/114/S	Attribution de subventions de fonctionnement aux 20 associations d'Anciens Combattants et signature d'une convention avec l'association "LA MAISON DU COMBATTANT"
12.2.02 DIRvieanima01 2024/115/S	Attribution de subventions de fonctionnement aux 13 associations de clubs de retraités de la Ville de Toulon et aux associations - association Générale des Intervenants Retraités et Association Accueil des Villes Françaises Toulon

RAPPORTEUR

Monsieur Erick MASCARO, 19ème Adjoint au Maire

TRAVAUX COMMUNAUX

19.2.01 DSTBâti07 2024/116/S	Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme
---	--